

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^m.

A Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgois, office de correspondance, place de la Bourse, n° 5, au 1^{er}, et chez Destribes aîné, libraire, rue St-Marc, n° 21, près la Bourse.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;

32 francs pour 6 mois ;

64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 6					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS, Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures.	12.1. au-dessus de 0.	deg.	27 pou. 10 lig.		
Midi....	00d. au-dessus	00 deg.	27 pou. 0 lig.	N.-O.	Soleil.
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.	Age.	
4 h. m.	0 h. m. 27.	8 h. m.	Pleine lune.	16	

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 6 juillet 1839.

QUESTION D'ORIENT.

(Suite.)

La discussion brillante qui vient de retentir à la tribune française n'a pas enfanté de conclusion positive. Le ministre avait déclaré qu'il combattait pour le maintien du *statu quo* en Orient, et la chambre paraît avoir accédé à ce système. Vouloir le *statu quo*, tel qu'il est, peut se justifier, si toutefois on ne le regarde que comme une trêve pendant laquelle on aura le loisir de se préparer au combat, de choisir son terrain et son heure. Mais considérer le *statu quo* oriental comme un état normal et stable, c'est une erreur; vouloir le maintenir par une démonstration digne de la France, ce serait une absurdité. En effet, c'est ce *statu quo* qui dévore les deux nations que le ministère veut conserver; c'est cette légalité qui les tue. Que penser d'un système qui consiste à dire à deux combattants pour qui le repos est plus nuisible que la bataille: Faites la paix, ou nous vous déclarons la guerre? C'est là un amour de la paix qui aurait de curieuses conséquences.

Quelle doit donc être la politique de la France? Pour la bien faire comprendre, il est bon de rechercher quelles peuvent être les causes occultes qui ont poussé Mahmoud à déclarer la guerre à Méhémet-Ali; car ce n'est pas tant la querelle personnelle de ces deux hommes qui importe à la France, c'est le parti que d'autres puissances peuvent tirer de leur haine et de leurs dissensions.

On attribue généralement ce conflit à la Russie, et comme elle ne peut qu'y gagner, ces imputations sont peut-être fondées. Cependant nous croyons que l'artisan le plus actif de cette guerre est l'Angleterre; elle a joué sa partie avec l'habileté supérieure qui la distingue. Mais lorsqu'il s'agit de cette puissance, il est facile de deviner ses intrigues cachées par ses intérêts apparents.

L'unité de l'Angleterre se compose aujourd'hui de deux moitiés: l'Angleterre proprement dite et les Indes-Orientales. Pour réunir ces deux contrées, il lui manque seulement l'Egypte; car les mers lui appartiennent par ses flottes et par les positions formidables qu'elle a su s'approprier au milieu de leurs flots ou sur leurs bords. Aussi depuis long-temps elle convoite cette contrée qui touche à la Méditerranée, à la mer Rouge, à l'Océan indien et au golfe Persique.

On sait qu'elle tenta d'y remplacer l'occupation française. Depuis elle marche infatigablement dans cette voie, et elle n'est pas près de s'arrêter. Elle a offert généreusement de construire à ses frais un chemin de fer de la mer Méditerranée à la mer Rouge, chemin qui devait être, par parenthèse, protégé par des auberges fortifiées pour le confort des voyageurs; Mehémet-Ali a refusé.

Elle s'est emparée frauduleusement d'Aden, à l'entrée de la mer Rouge; Mehémet, ne pouvant faire mieux, a protesté.

Elle a demandé à conduire à travers l'isthme de Suez un corps de troupes pressé d'arriver aux Indes; Mehémet s'y est opposé.

De l'autre côté de l'Arabie, sur le golfe Persique, l'Angleterre se trouve encore face à face avec les lieutenants de Mehémet, et l'on est sur le point de se disputer les îles Bahrein; car la nation anglaise a la singulière habitude d'élever à l'entrée de toutes les mers un modèle de Gibraltar, et de s'adjuger quelques îlots pour en faire des îles de Malte.

Comme on le voit, Mehémet-Ali, qui n'a pas secoué le joug du sultan pour devenir un des fonctionnaires de la maison de commerce de Londres, a eu l'impolitesse de s'opposer à de si bénignes prétentions. La politique anglaise a donc été obligée de chercher une autre issue pour arriver à ses fins. Il fallait trouver un ennemi à Mehémet; ce n'était pas difficile: il existait dans Mahmoud, et c'était un ennemi mortel.

Un traité de commerce qui devait anéantir le pacha d'Egypte fut la première révélation de la nouvelle alliance turco-anglaise. Cependant, en mettant la Turquie aux prises avec l'Egypte, il pouvait en résulter un tel péril pour la première que la Russie fût obligée d'intervenir en sa faveur, conformément aux clauses du traité d'Unkiar-Skelessi. C'était un danger à éviter, mais un danger secondaire, comparativement au bénéfice de force et de richesse que l'Angleterre peut retirer de l'introduction de l'Egypte et de l'Arabie dans le cercle de sa politique et de son commerce.

Au reste, l'avenir nous apprendra si c'est de Mahmoud ou de Nicolas que l'Angleterre a reçu la promesse d'obtenir ce qui lui est indispensable en Egypte. Car, à Londres, on sait fort bien, quoiqu'on en parle beaucoup moins, que l'empire ottoman n'est plus qu'une ombre d'empire, et que l'occupation de Constantinople par les Russes, quelle que soit l'opposition du reste de l'Europe, y compris l'Angleterre, est un fait dépendant uniquement de la volonté du czar. Aussi nous ne serions point étonné que l'Angleterre eût pris ses mesures d'avance, qu'elle eût fait avec la Russie deux parts de l'empire de Mahmoud; donnant à celle-ci les clés qui doivent fermer sa maison, comme dit le czar Alexandre, je crois, et gardant pour elle celles qui doivent ouvrir une communication entre les deux

moitiés de sa puissance, divisées par l'isthme de Suez. En cela elle n'aurait montré que de la sagesse, et n'aurait fait que prendre le rôle que nous devrions jouer, si nous n'avions pas des gouvernants dont toute la politique consiste dans cet axiome: Nulle puissance européenne ne s'agrandira en Orient; c'est-à-dire: Puisque l'avenir ne nous appartient pas, il est douteux que d'autres puissances s'étendent au détriment de l'empire turc, mais il est certain que nous ne nous agrandirons pas de ce côté.

Pour que cet axiome, formulé par M. Joffroy, eût une valeur politique, il faudrait le modifier de la manière suivante: Nulle puissance ne s'agrandira en Orient, si la France ne s'agrandit proportionnellement en Occident, et, si le cas l'exige, en Orient. Que l'on désire donc maintenir le *statu quo* en Orient, si toutefois il est possible, et si d'autres puissances n'y gagnent pas plus que nous; mais qu'on ne se batte pas pour lui, parce qu'il n'en vaut pas la peine, et parce que ce serait se battre gratis. Et si le *statu quo* est impossible, que l'on se prépare à agir avec détermination et persévérance.

Résumons les éléments de cette discussion, et commençons par les éventualités les plus prochaines.

Si on peut ramener les deux puissances au *statu quo*, la solution de la question sera ajournée.

Si les Egyptiens sont vainqueurs, après quelques victoires ils s'arrêteront, car ils ne demandent pas à conquérir, mais à conserver; et l'état de choses se terminera par quelque convention analogue à celle de Kutaya, mais plus favorable aux intérêts de Méhémet-Ali.

Si les Egyptiens sont vaincus, Mahmoud ne s'arrêtera pas volontairement avant d'avoir reconquis toutes les provinces qu'il a perdues.

Passons aux intérêts qui doivent déterminer la conduite des diverses puissances dans les affaires d'Orient.

L'Egypte combat pour sa conservation.

La Turquie combat pour rentrer dans ses possessions. Elle est intéressée à choisir un protecteur plus éloigné et, par conséquent, moins menaçant que la Russie; elle peut remettre à l'Angleterre, pour acheter sa protection contre la Russie, les points qu'il est devenu indispensable à l'Angleterre de posséder sur le territoire égyptien.

La Russie est intéressée à ce que l'empire ottoman soit faible, pour qu'elle puisse diriger sa politique et, au besoin, prendre sa place; elle est intéressée à exclure le commerce anglais de la mer Noire. Méhémet-Ali, qui tient en échec la Turquie, favorise donc la politique russe.

L'Autriche est intéressée au *statu quo*; mais en tout cas, si la Russie s'emparait de Constantinople, elle saurait se faire donner ou prendrait elle-même des compensations dans le nord de la Turquie. Nous lui connaissons trop d'habileté pour en douter.

L'Angleterre est intéressée sinon à posséder l'Egypte, du moins à en occuper certains points, et à être maîtresse de sa politique. Elle y est intéressée, parce qu'elle a besoin de donner de l'unité aux diverses parties qui composent son vaste empire, de rendre faciles ses relations commerciales avec l'Inde, de consolider sa domination sur la mer Méditerranée et d'y naviguer sans rivale. Elle est aussi intéressée à conserver Constantinople et les Dardanelles dans les mains d'un maître complètement indépendant de la Russie, sinon son ennemi; mais cet intérêt ne nous paraît pas aussi impérieux que le premier. Sur une échelle plus restreinte, elle est intéressée à ce que la Porte soit victorieuse de l'Egypte, parce qu'elle pourrait mieux résister à la Russie, parce qu'elle pourrait en obtenir les concessions refusées par Méhémet-Ali, et parce que son commerce et son industrie retireraient certains avantages de l'assimilation des provinces égyptiennes au reste de l'empire ottoman.

Il est de l'intérêt de la France d'être prépondérante sur la mer Méditerranée; par conséquent, tout ce qui s'oppose au développement de la puissance anglaise sur cette mer doit recevoir son appui. Il faut, si elle ne peut diminuer le nombre des points occupés par sa rivale, qu'elle lui empêche à tout prix d'en acquérir de nouveaux; car sa politique est de faire autant que possible de la Méditerranée un lac français. L'apparition d'une nouvelle puissance maritime, comme la Russie, sur cette mer, ne peut l'effrayer. Quand tous les peuples auront une marine respectable, l'Angleterre ne pourra plus, en cas de guerre, confisquer la mer comme elle l'a fait jusqu'à ce jour. A cause de ses possessions d'Alger, la France est intéressée à avoir un allié en Afrique. Relativement à la Turquie, ses intérêts sont plus vagues: son commerce dans la mer Noire est à peu près nul, et il décline chaque jour dans les Echelles du Levant; il souffre plus de la concurrence anglaise que de la concurrence russe. La France n'a rien à craindre de la Russie seule; elle a beaucoup à gagner dans une alliance avec elle, et tout à redouter d'une alliance russe et anglaise.

Notre intention n'a pas été de donner une nomenclature complète des intérêts engagés dans cette question, nous avons seulement voulu les indiquer; mais nous croyons que cela suffit pour déterminer le but de la politique française.

Ce but, le voici: protéger l'Egypte contre l'Angleterre, pour qu'elle est devenue un point intermédiaire indispensable; la protéger actuellement contre la Turquie qui ne

serait pas assez forte pour la garder, et qui la céderait peut-être plus tard à l'Angleterre pour obtenir son appui contre la Russie. Sur cette question de l'indépendance absolue de l'Egypte, nous ne pensons pas que le gouvernement puisse transiger. Pour ce qui regarde la Turquie, la France peut, si bon lui semble, prolonger son existence, afin d'être mieux préparée le jour de sa mort; car, en admettant qu'Ibrahim soit défait, cette victoire ne la guérira pas du mal qui la tue. Si la Russie alors s'empare de Constantinople, la France devra subir cette nécessité; elle le devra, parce que, malgré l'énergie de sa volonté, elle ne saurait empêcher l'aigle russe de venir s'abattre sur Sainte-Sophie. Mais comme la Russie ne pourrait faire accepter cet agrandissement au reste de l'Europe qu'avec l'alliance de la France, celle-ci alors pourra faire ses conditions et redemander ses limites du Rhin. Et qui sait si ce n'est pas seulement en recevant la Turquie que les Russes restitueront la triste Pologne? Qui sait si ce n'est pas là le seul moyen de leur faire lâcher leur proie? Un jour viendra, nous l'espérons, où l'on comprendra en Russie comme en France qu'il n'y a pour les deux pays qu'une alliance normale, féconde, durable, et que cette alliance est celle qui imposera à la Russie la tâche et la gloire de civiliser l'Orient, et qui laissera à la France la direction de l'Occident. Un jour viendra où la France pourra accepter cette union sans cesser un instant d'être à la tête de l'œuvre des idées démocratiques et du progrès social, et où le monde pourra applaudir en voyant deux grandes nations marcher à de grandes destinées.

Mais si la Russie voulait, malgré la France, s'introniser à Constantinople; si elle avait acheté le consentement de l'Angleterre en lui abandonnant la Syrie et l'Egypte; si ces deux puissances, eussent-elles désintéressé l'Autriche et la Prusse, voulaient obtenir de tels agrandissements sans reviser les traités de 1815, alors ce serait à nous à nous lever et à prendre notre épée à deux mains, à nous de marcher au combat, et de faire payer à ceux qui nous ont humiliés les intérêts de notre longue patience; ce serait à nous à trancher avec l'épée les liens qui nous retiennent au passé odieux de 1815, à appeler les peuples à nous, et ils ne seraient point sourds à notre voix, et à employer toutes nos forces matérielles et morales, dussions-nous recommencer une révolution! La France est tellement en-deçà de ses limites naturelles qu'elle ne peut rien perdre dans une guerre et qu'elle peut beaucoup gagner. C'est donc la seule puissance sans intérêt au *statu quo*. Jusqu'à présent elle a pu paraître timide, mais qu'elle prenne garde de passer pour lâche!

Le *National* dénonce dans les termes suivants l'escamotage projeté des nombreuses pétitions relatives à la réforme électorale:

La chambre paraît avoir oublié qu'il existe des pétitions pour la réforme électorale. On trouve le temps de rapporter celle d'un curé qui demande à être fait cardinal, ou bien celle d'un ingénieur fontainier qui voudrait établir de petits jets d'eau pour rafraîchir l'air du Palais-Bourbon; mais la pétition pour la réforme, couverte de 150,000 signatures, on ne sait pas encore quand on aura le loisir de s'en occuper. M. Goltbry devait faire le rapport samedi prochain; on nous assure qu'il y a encore ajournement. On suscite des obstacles à M. Goltbry, on cherche à gagner du temps. On espère qu'avant le rapport quelques membres de la commission seront partis, et qu'alors ses conclusions, favorables maintenant à la réforme, se trouveront modifiées.

Nous adjurons les députés amis de leur pays, et particulièrement M. Goltbry, de ne pas se laisser fatiguer par ces manœuvres. Que penserait la nation des garanties que lui offre la charte, si le droit de pétition était méprisé au point qu'on escamotât jésuitiquement la plus importante manifestation d'opinion publique qui ait encore eu lieu? Ne serait-ce pas donner gain de cause à ceux qui croient que nous n'avons aucune amélioration à espérer par des voies légales et paisibles?

Le *Constitutionnel* révèle aujourd'hui un fait qui pourra paraître incroyable. Ce journal assure qu'il a été constaté, à la commission de la chambre des députés chargée de l'examen du projet de loi adopté par la chambre des pairs sur la Légion-d'Honneur, que le ministère provisoire de MM. Gasparin et Girod (de l'Ain) avait distribué neuf cents décorations de la Légion-d'Honneur.

S'il faut en croire la *Gazette des Tribunaux*, le bruit se serait répandu hier à la cour des pairs que Doy, l'un des contumaces dans l'affaire des 12-13 mai, venait d'être arrêté à Nantes, où il se cachait sous un nom supposé.

Il est probable que l'interrogatoire des accusés et l'audition des témoins se termineront aujourd'hui devant la cour des pairs. On dit que les réquisitoires du ministère public, les plaidoiries des avocats et les répliques n'occuperont pas moins de trois audiences. Les débats ne seraient donc clos que dimanche, après avoir duré onze jours.

Mercredi au soir, vers dix heures, MM. Couffard et Coiffon, qui habitent les Brotteaux, se rendaient à leur domicile, venant de la Guillotière; arrivés près du Jeu-de-Boules, à quelques pas de la chapelle expiatoire, ils ont été attaqués par sept ou huit individus qui ont fait d'incroyables efforts pour les voler. Ces misérables n'ont pris la fuite qu'après l'arrivée de quelques personnes accourues aux cris de MM. Couffard et Coiffon.

De pareils faits ne sont pas rares dans cette partie des Brotteaux. Espérons que la police locale saura prendre des mesures pour qu'ils ne puissent à l'avenir se renouveler.

Mardi dernier, des compagnons boulangers s'étaient donné rendez-vous aux Brotteaux, pour y vider une querelle de compagnonnage, lorsque la police, instruite de leurs démarches, s'est transportée sur les lieux, ayant à sa tête M. le commissaire central, qui est parvenu à empêcher le combat, mais qui a été forcé d'arrêter plusieurs des plus mutins. Ils ont cependant été relâchés après les explications qu'ils ont données à l'autorité.

Le département du Rhône vient d'être autorisé par la chambre des députés, dans sa séance du 29 juin, à contracter un emprunt pour l'achèvement du Palais-de-Justice.

On dit que la salle du Grand-Théâtre va être restaurée. Pendant la durée des travaux, notre troupe lyrique ira continuer ses représentations dans la salle du Gymnase, tandis que celle du vaudeville s'installerait provisoirement au théâtre des Célestins, qui est maintenant la propriété de la ville, et qui doit être ultérieurement réparé et agrandi.

On assure que M. Feuillade-Chauvin, procureur-général près la cour royale de Lyon, est nommé premier président de la cour royale de Dijon.

Nous nous sommes fréquemment élevés contre les rixes qui naissent des compagnonnages, aussi ne pourra-t-on pas nous soupçonner de vouloir entraver la police dans les mesures qu'elle peut prendre pour y mettre un terme; mais son action doit toujours être prudente et dégagée de violence; elle doit surtout n'atteindre que les coupables. Ces réflexions nous sont suggérées par la lettre suivante, qu'on nous invite à publier :

Il y a quelques jours, je me rendais aux Brotteaux pour affaires; je fus accosté sur le pont Morand par le commissaire des Brotteaux, qui me demanda qui j'étais, où j'allais. Peu satisfait de mes réponses, qui furent cependant brèves et catégoriques, il m'enjoignit de le suivre, ce que je fis avec trop d'obéissance peut-être, car, malgré mon entière déférence à ses ordres, il crut devoir à l'illégalité ajouter des paroles violentes : « Il faut que vous marchiez, ou je vous brûle la cervelle, ou je vous f... au Rhône. » (Textuel.) — Arrivé chez le commissaire central, je fus sur le point de partager le sort de mon frère, garçon boulanger chez moi, arrêté le même jour en portant du pain à une pratique, sous le prétexte de la querelle qui devait se vider aux Brotteaux entre quelques compagnons boulangers. Mon frère a passé une nuit à la cave, et sans le hasard qui me fit rencontrer à la police une personne de ma connaissance, je me serais vu condamné à y passer une nuit.

Agréez, etc.

CL. MARION,

Maitre boulanger, grande rue Mercière, 35.

Cour des Pairs.

Fin de l'audience du 3 juillet.

L'audience des témoins continue.

Mlle Delille (Rosalie-Flore), joigneuse dans la même filature : Quand je suis entrée dans la fabrique de M. Lafleur, le contre-maitre Philippet y était déjà, Lebarzic, le chauffeur, y était aussi, ainsi que le nommé Walch, le déboureur; jamais je n'avais entendu parler politique au nommé Philippet, lorsqu'à la dernière dissolution des chambres il dit, dans l'éplucherie, où se trouvaient toutes les ouvrières, qu'on allait se battre, que tout le monde voulait la république, et qu'il y allait avoir une révolution. Un jour il vint auprès de moi dans l'éplucherie, et me parlant particulièrement, il me répéta qu'on allait avoir une révolution, qu'ils étaient considérablement de républicains, et qu'ils espéraient remporter la victoire. Je lui demandai où cette révolution aurait lieu, et il me répondit : Dans Paris. Je dis que si j'étais homme et que s'il y avait guerre dans le pays étranger, j'irais volontiers me battre. Cela parut faire plaisir à Philippet, et il me dit : Je vois bien que vous seriez assez courageuse pour venir avec nous.

Quelques jours après, un dimanche, entre onze heures et midi, Philippet vint me chercher dans la garderie où je travaille, et il dit qu'on me demandait à la pompe; j'y allai avec lui, et j'y trouvai le chauffeur. Alors Philippet ouvrit une petite armoire qui se trouve dans la pompe, et il en retira une plaque en fer sur laquelle était peint un drapeau tricolore avec son bâton surmonté d'un bonnet rouge; les trois bandes d'étoffe touchaient toutes les trois au bâton.

Le 7 mai dernier, dans l'après-midi, M. Philippet vint me chercher à l'éplucherie pour que je montasse en haut dans le grenier aux déchets. Il me suivit par derrière. Le chauffeur y était avant nous; il tenait un papier bleu dans lequel était roulé quelque chose. Alors le chauffeur défit ce rouleau, et le sieur Philippet l'aident, ils déployèrent une pièce d'étoffe de coton croisé d'une aune et demie carrée, composée de quatre pièces cousues les unes aux autres, les trois premières bleue, blanche et rouge, formant les deux tiers de la pièce, et la quatrième noire, formant l'autre tiers. Après m'avoir montré ce drapeau, ils le remirent dans le papier, et M. Philippet me dit : Voilà ce qui nous servira pour lundi.

Philippet : Tout ce que vient de dire mademoiselle est on ne peut plus absurde.

Lebarzic : Moi je déclare l'avoir entendu, et je déclare que c'est la vérité.

Me Grevy : Je ferai observer que voici maintenant que Lebarzic prend la version du témoin, et que c'est la première fois qu'il charge ainsi son co-accusé. Ainsi, en parlant du drapeau, il avait prêté ce propos à Philippet : « Voilà ce qui a fait ou qui fera le tour du monde. » Et le témoin précédent, dont Lebarzic appuie la déclaration, prétend que Philippet aurait dit : « Voilà ce qui nous servira lundi. » Il y a là une énorme contradiction.

Femme Dufays, marchande de vin, 117, rue de Charenton : Il est entré chez moi une douzaine d'hommes, ils criaient : Des armes! des armes! J'ai répondu que je n'en avais pas; ils m'ont forcée à monter dans ma chambre pour s'assurer s'il n'y en avait pas, et ils sont partis.

D. Reconnaissez-vous parmi les accusés quelqu'un qui ait fait partie de cette bande? — R. Aucun d'eux n'en était.

Le sieur Pihet, mécanicien, avait entendu dire que Dugas cherchait à embaucher des ouvriers pour prendre part à des troubles, c'est pour cela que, sans lui en expliquer le motif, il le congédia quelques jours après les événements.

Le témoin a entendu dire aussi que Philippet cherchait des recrues pour les sociétés secrètes.

Tout cela cependant ne sont que des propos qui lui ont été rapportés.

M. Pernetty, capitaine d'artillerie, a été chargé d'examiner les armes saisies dans les journées des 12 et 13 mai; il y avait

au moins 300 fusils et pistolets, presque tous chargés. Il a fait extraire les charges : trois ou quatre cartouches seulement provenaient des magasins de l'état; tout le reste était de confection particulière et faites avec des papiers de différentes couleurs. Les balles étaient en général d'un petit calibre.

M. le procureur-général prie le témoin de visiter le fusil de Guilbert; il déclare que ce fusil a fait feu plusieurs fois.

M. Gazan, chef d'escadron d'artillerie, déclare que, des trois fusils déposés par Delsade chez la dame Champagne, l'un à deux coups lui paraît avoir fait feu du canon gauche; l'autre à deux coups de même pourrait avoir fait feu, mais il ne peut pas l'assurer. Le troisième fusil à un coup n'a pas fait feu.

On passe à l'audition des témoins à décharge. La femme de Lebarzic, sur la demande de son mari, est introduite. Elle raconte ce que son mari a fait le dimanche : il est rentré à trois heures; il est sorti pour aller la chercher à Saint-Mandé chez sa mère, et à sept heures il était couché.

Le sieur Durocher, docteur-médecin, ne reconnaît pas Delsade. Il se rappelle avoir visité les mains d'un blessé; mais il n'a pas pu affirmer qu'elles sentissent la poudre.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Audience du 4 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

A midi, les accusés sont introduits. Roudil est présent.

A midi et quart un huissier annonce la cour. Après l'appel nominal, M. le président fait appeler le capitaine Pernetty pour examiner le fusil de Roudil, qu'on n'avait pu examiner hier, en l'absence de l'accusé.

Le capitaine Pernetty déclare que le fusil a fait feu seulement du côté droit, et, comme il y a une certaine quantité de crasse de poudre autour de la cheminée, il pense qu'il a fait feu plusieurs fois.

M. le président procède à l'interrogatoire de l'accusé Longuet.

D. Longuet, savez-vous si l'on a fait une distribution de cartouches près de vous? — R. J'étais sur la porte de la maison, j'attendais mon frère. J'entendis crier aux armes. Je dis : « Il y a des émeutes dans la rue. » Une troupe d'environ 200 individus passa devant la porte que j'avais fait fermer. Après le passage des insurgés, nous sortîmes et nous allâmes dîner au Palais-Royal. De là nous fûmes à la barrière Mont-Parnasse. Nous y sommes restés jusqu'au soir, fort tard. Nous revînmes rue Quincampoix chez mon frère. Il n'y était pas. J'allai chercher M. Eudes qui me demanda des nouvelles; je lui répondis que je ne savais rien. Le lendemain je revins chez mon frère. Il n'était pas rentré; j'appris qu'il avait couché à la barrière, ayant craint de rentrer à Paris. Je me disposais à partir lorsque j'appris que l'émeute recommençait. Je descendis sur le pas de la porte pour causer, et par curiosité j'allai voir ce que c'était qu'une émeute. Arrivé rue Saint-Méry, je fus enveloppé par des gens qui criaient aux armes. Je poursuivis ma marche involontairement. On arrêta une voiture, et je fus obligé d'aider à la renverser. On nous dirigea vers la rue du Temple; je ne pouvais pas m'en aller. Arrivés devant la boutique d'un armurier, on me désigna pour y entrer; j'eus beau me plaindre de la préférence, j'y fus contraint. Je ne puis pas dire si j'entraî seul ou si d'autres y entrèrent avec moi. Je dis à l'armurier : « Monsieur, avez-vous des armes? » Il me répondit : « On a pillé mon magasin; il ne me reste que peu de chose, prenez ce que vous voudrez. »

L'accusé, continuant son récit, déclare qu'il n'a suivi l'émeute que par contrainte.

D. Ne faites-vous pas partie de la société des Saisons? — R. Non, Monsieur. Mon état est celui de commis-voyageur; quand je viens dans la capitale, j'ai à peine le temps de faire seller mon cheval et de renouveler mes échantillons. J'arrive et je repars.

D. On vous a signalé comme étant un des chefs de l'insurrection. — R. C'est faux, Monsieur. On m'a offert d'être chef, mais je m'en suis défendu, et j'ai dit à ceux qui m'offraient des armes : « Je prendrai un fusil, puisque vous l'exigez; mais je ne prétends pas me signaler. »

D. Dans la rue, vous avez poursuivi un jeune homme en blouse, qui courait sans armes, et vous lui avez fait prendre un fusil en menaçant de le tuer s'il ne vous suivait pas. — R. Ah! le tuer! non; je ne me suis pas servi de cette expression-là. J'ai cherché à le faire entrer dans nos rangs, voilà tout.

D. Peu de temps après le désarmement de plusieurs gardes nationaux, la bande dont vous faisiez partie a tiré sur la troupe de ligne. — R. Non, Monsieur.

M. le président : Votre conduite a des apparences bien coupables; je vous engage à bien méditer ces vérités-là. Voyez si vous n'avez pas d'autres aveux à faire.

M. le président : Martin Noël, levez-vous.

D. Vous avez été arrêté le lundi, 13 mai, les armes à la main. L'accusé, qui a le ton et l'extérieur d'un gamin de Paris, répond affirmativement.

D. D'où provenait le fusil dont vous étiez porteur? — R. Je l'ai pris à un garde national qui le portait négligemment sur ses épaules. Je me suis approché derrière lui, et je lui ai enlevé ce fusil. Il était plus fort que moi; si je l'avais approché par devant, j'aurais été repoussé.

D. N'avez-vous pas tiré sur la garde nationale? — R. Oui, Monsieur.

D. Combien de fois? — R. Deux ou trois fois; je ne suis pas sûr du nombre des coups.

D. N'avez-vous pas dit, au moment de votre arrestation, que vous saviez bien la peine qu'on vous infligerait, et qu'il vous en coûterait cinq ou six ans de galères? — R. Je n'ai pas dit cela. Je sais bien qu'on ne mène pas un accusé politique aux galères.

Un pair : Ah!...

D. N'avez-vous pas participé au pillage des armes Lepage? — R. Je serais bien embarrassé de vous dire où demeure M. Lepage.

D. Le 12 mai, étant blessé, vous vous êtes réfugié dans l'allée de la maison dont Delahaye est portier. — R. Oui, monsieur.

D. Ainsi, il résulte de vos aveux que vous avez participé les 12 et 13 mai à l'insurrection. — R. J'y ai participé le 12 mai. Par un mouvement convulsif, j'avais reçu une balle dans le doigt. Je suis un peu colère, cette blessure-là m'avait exaspéré; j'ai saisi mon fusil et j'ai lâché la détente, mais l'amorce seule a brûlé.

D. N'avez-vous pas dit que Longuet était le chef de votre bande? — R. J'ai dit que Longuet et Marescal étaient les chefs; c'est que j'ai cru qu'ils étaient de la police, et qu'en faisant cette déclaration, je me mettais bien avec elle; je n'ai cru cela qu'après l'affaire. Marescal et Longuet, s'ils avaient été nos chefs, n'auraient pas été assez simples pour nous mettre entre deux feux, comme cela est arrivé.

D. Vous avez dit qu'il était tout simple que vous tirassiez des coups de fusil sur les soldats, puisqu'ils tiraient sur vous. Mais qui a commencé l'attaque? n'est-ce pas vous? Votre défense est bien maladroite. Vous avez dit dans l'instruction que c'était Longuet qui avait chargé votre fusil. — R. Oui, il a mis une balle dans le canon de mon fusil.

Longuet : J'ai mis un peu de poudre dans le fusil, mais je déclare que je n'y ai pas mis de balle.

D. Une lutte ne s'est-elle pas engagée entre vous et des citoyens qui voulaient vous désarmer? — R. Oui, monsieur.

D. Combien à peu près? — R. Ah! mais... je ne les ai pas comptés.

D. N'est-il pas à votre connaissance que Marescal a tiré sur la troupe? — R. Oui, Marescal a tiré un coup de fusil en l'air, puis il s'est sauvé. Je fus étonné de voir un homme grand comme Marescal prendre la fuite après un coup de fusil.

D. Ne faites-vous pas partie d'une société secrète? — R. Non, monsieur. Je suis trop jeune.

D. Qui donc a pu vous engager à prendre part à toutes les affaires? On vous voit sur tous les points où l'on se bat avec le plus d'acharnement. Blessé, vous revenez à la charge le lendemain, vous pillez des armes, et tout cela par partie de plaisir, et parce que vous regardez cela, dites-vous, comme un simple délit politique. Apprenez qu'un délit politique pareil met toute la société en péril. Longuet vous a-t-il donné des ordres? — R. Il nous a conduits contre la troupe et la garde nationale, puis il s'est sauvé. Je ne puis pas regarder cela comme un chef.

D. N'avez-vous pas mis en joue des personnes désarmées? — R. Oh! c'est pas vrai, ça!... Un individu est venu me dire d'une grosse voix : Rends-moi ton fusil! Je lui ai répondu : Quand je serai mort! (Mouvement.) Ma réponse lui a fait peur, et il s'est enfui dans une allée; il m'avait encore l'air d'un capon, celui-là.

M. le président : Accusé Marescal, levez-vous. Vous êtes accusé d'avoir pris part à l'insurrection du 12 mai.

Marescal : Le dimanche je n'ai pas pris part à l'émeute; je n'étais pas à Paris, j'étais à la campagne.

D. On a trouvé le lundi soir chez vous des armes fraîchement déchargées. — R. C'est vrai.

D. Qui les avait déchargées? — R. C'est moi.

D. Contre qui? — R. Contre personne, en l'air.

D. Le lundi vous vous êtes mêlé aux insurgés. — R. Des individus qui étaient derrière moi dans la rue me dirent que j'étais un mouchard, et que, pour prouver le contraire, il fallait prendre un fusil. On me donna des cartouches et un fusil. Je l'ai chargé, mais j'ai tiré en l'air.

L'accusé dit que pendant l'insurrection, et même dans la prison, il a toujours été pris pour un mouchard par ses co-accusés. Un complot avait été formé contre lui dans la Conciergerie. Les inculpés se sont même occupés de me juger, continue Marescal. On a tenu un conseil en forme, avec des conseillers et un président (on rit), et j'ai été condamné à être pendu comme n'étant pas un citoyen, et comme indigne de figurer avec les accusés. J'ai été alors mis avec les détenus pour vol.

D. Vous avez servi, dans les temps, comme surveillant à la Conciergerie? — R. Oui, Monsieur, à la Conciergerie et à la Roquette.

D. Vous êtes-vous mêlé aux attroupements? — R. Je les suivais de loin.

D. Ne faites-vous pas partie d'une société politique? — R. Non, Monsieur; je n'ai jamais su ce que c'était que la politique ou la république.

D. Vous avez parlé d'un jugement rendu contre vous dans la prison? — R. Oui, Monsieur.

D. Quel était le président du tribunal qui vous a jugé? — R. Je n'en sais rien; je ne le connais pas. C'était un individu qui avait une jambe de bois.

D. Quels étaient les membres du tribunal? — R. Je l'ignore. Il y avait un président, des juges, un procureur-général et un avocat. (On rit.)

D. Dans quelle prison étiez-vous alors? — R. Au dépôt de la préfecture.

M. le président procède à l'interrogatoire de l'accusé Pierné, qui déclare que c'est par curiosité qu'il s'est mêlé aux attroupements.

M. le président : Accusé Grégoire, levez-vous! (Grégoire a eu le bras gauche amputé par suite d'une blessure dont il a été atteint le 13 mai.)

D. Le lundi, vous avez été relevé dans la rue. Vous aviez l'épaule grièvement fracturée par un coup de feu, et vous aviez les mains et la bouche noircies par de la poudre. — R. C'est faux. Je n'avais pas les mains noircies par la poudre.

D. Un fusil a été trouvé par terre à côté de vous. — R. Ce fusil n'était pas à moi.

L'accusé nie qu'il ait fait partie d'aucune société politique.

D. Accusé, vous êtes père de quatre enfants; quel motif vous a donc porté à vous mêler à l'émeute? — R. Je n'ai pas pris part à l'insurrection. J'allais chez M. Borel demander de l'ouvrage; j'ai été blessé, puis arrêté.

M. Pernetty revient à l'audience. Il examine les fusils saisis à côté de Grégoire et de Marescal; il croit que l'un de ces fusils a fait feu plusieurs fois, et que l'autre n'a pas fait feu beaucoup plus d'une fois.

Après une suspension d'un quart d'heure, l'audience est reprise, et M. Pasquier interroge les témoins.

Winter, âgé de 36 ans, secrétaire du commissaire de police du quartier Saint-Martin-des-Champs, a suivi le commissaire Cabuchet rue du Temple, au moment où on venait de renverser une citadine. Il vit parmi les insurgés un jeune homme vêtu d'une blouse bleue; M. Cabuchet le saisit, il fut frappé, et le témoin fut aussi l'objet de violences. Un des insurgés était armé d'un fusil. (Winter reconnaît Martin pour cet insurgé armé.) La personne qui le frappa était d'une taille et d'une corpulence moyennes, vêtu d'une redingote bleue.

M. Nouguié fait observer au témoin que dans l'instruction il a reconnu Pierné pour l'homme qui, armé d'une perche, a frappé le commissaire. Le témoin répond qu'il n'oserait pas l'affirmer.

Perdureau, marchand fripier, rend compte d'une prise d'armes qui a été faite chez lui. Il reconnaît Longuet, Martin, et croit reconnaître Marescal; mais Marescal avait, selon lui, des moustaches. Je ne saurais, dit-il, affirmer affirmativement que c'est lui.

Marescal : Je n'ai jamais porté de moustaches.

Le témoin : Mais vous aviez une toque en velours.

Marescal : Oui, c'est vrai.

L'audience continue.

Chambre des Pairs.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 4 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

A onze heures trois quarts, la séance est ouverte, et le procès-verbal adopté.

L'ordre du jour appelle une communication du gouvernement.

M. DUPERRÉ, ministre de la marine, présente le projet de loi déjà adopté par la chambre des députés portant demande d'un crédit extraordinaire de 4,912,000 f. pour subvenir aux dépenses occasionnées par nos expéditions du Mexique et de Buenos-Ayres.

La chambre donne acte.

M. LE MARQUIS D'AUDIFFRET, au nom de M. le comte de Mos-

bourg, dépose le rapport de la commission qui a examiné le projet de loi de la loi des comptes de 1836.

La chambre se retire pour examiner les projets tendant à accorder des crédits pour divers services dépendant du département de la guerre, et pour l'augmentation de l'effectif de la garde municipale. Un autre crédit à examiner est relatif aux crédits supplémentaires et extraordinaires réclamés pour l'exercice 1838, et aux annulations de crédits à percevoir sur le même exercice.

M. PASSY, ministre des finances, présente le projet relatif à l'ouverture d'un crédit de 200,000 f. pour la célébration des anniversaires des journées de juillet. M. le ministre présente ensuite plusieurs projets de loi d'intérêt local.

La séance est levée à midi, sans ajournement fixe.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 3 juillet.

M. ARAGO dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi tendant à accorder à M. Daguerre, à titre de récompense nationale, une pension de 6,000 f.

Plusieurs voix : Lisez ! lisez !

D'autres voix : Déposez ! déposez ! Nous n'avons pas le temps de vous entendre, nous sommes pressés.

Le rapport n'est pas lu.

La chambre en fixe la discussion à samedi prochain.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi modificatif de la loi du 7 juillet 1838 relatif au chemin de fer de Paris à Orléans, par Etampes.

M. PASCALIS prononce un long discours dans lequel il s'attache à prouver qu'il serait d'autant plus utile au gouvernement de promettre son concours à la compagnie chargée de l'exécution du chemin de fer de Paris à Orléans. Ce serait une mauvaise voie dans laquelle il ne faut pas engager le pays.

M. GALLOZ prononce un discours dans lequel il passe en revue toutes les questions qui se rattachent aux chemins de fer.

La chambre lui prête un peu plus d'attention qu'au précédent orateur.

M. VATRY : L'honorable préopinant a établi cette doctrine, que quand les entrepreneurs de chemins se trompaient, on pouvait modifier les engagements. Cette doctrine, je ne l'admets pas. Les entrepreneurs qui étudient avant d'entreprendre, je puis les plaindre s'ils se trompent, mais je suis toujours en droit d'exiger l'exécution de leurs engagements ; ceux qui n'étudient pas, je ne veux voir en eux que des hommes de spéculation, et ils ne m'intéressent à aucun titre.

Je suis partisan des chemins de fer quand ils établissent des communications nécessaires, utiles. Les projets de chemins de fer de Paris à Orléans et de Paris à la mer remplissent essentiellement cette condition ; mais je repousse les tronçons de projets qu'on vous propose. Je demande quel est le motif qui pousse le gouvernement à modifier la loi. Je n'en vois qu'un : c'est la défaveur des actions. Et au profit de qui veut-on modifier la loi ? Au profit des particuliers, au détriment du pays. Vous n'avez pas le droit de priver le pays de communications dont vous l'avez doté vous-mêmes.

J'étais en Touraine, chez l'honorable M. Gouin, lorsque le bruit nous est venu du projet en question, car l'affaire a été habilement menée, et les journaux eux-mêmes y ont prêté leur aide. Eh bien ! l'honorable M. Gouin, dont la chambre a si souvent emprunté les lumières, et moi, nous nous sommes indignés à la pensée que le gouvernement voulait modifier dans un intérêt privé les lois que vous avez rendues dans l'intérêt public.

A Paris, messieurs, on peut oublier le soir, au milieu des plaisirs et des distractions, ce qu'on a fait le matin, mais dans les campagnes il n'en est pas ainsi ; mais le cultivateur, qui est condamné rigoureusement quand il s'y est mal pris dans ses travaux, croyez-vous qu'il ne s'apercevra pas que vous avez deux poids et deux mesures ? Et pourquoi cette prédilection si marquée ? C'est parce qu'il s'agit de compagnies puissantes. (Vives protestations.) Ah ! messieurs, si tous ceux qui sont intéressés se récusent, je n'entendrais pas tant de murmures.

Vous accusez chaque jour la mobilité des esprits ; eh ! n'en donnez pas vous-mêmes d'éclatants exemples ! En définitive, vos modifications ne doivent profiter qu'à ces capitalistes qui ne prennent des actions que pour y gagner sept ou huit pour cent, et qui abandonnent ensuite le projet au public en disant : Qu'il devienne maintenant ce qu'il pourra.

Les capitalistes dont je parle ont fait leur fortune par les actions ; ils avaient été convaincus que dans la dépréciation actuelle de toutes les actions, celles qu'ils protégeraient conserveraient quelque valeur. La Providence n'a pas permis qu'ils réalisent ce nouveau bénéfice, mais ils auraient dû savoir que la mesure était comblée.

En droit, on vous propose de voter une mesure administrative ; la chambre n'en a voté déjà que trop.

En fait, qui osera dire que les travaux sont commencés ? Pour mon compte, je n'en ai rien vu...

M. MONNIER DE LA SIZERANNE : Et les achats de terrain ?

M. VATRY : Je demande à l'honorable interrupteur s'il a qualité pour savoir si les achats dont il parle sont réels ou ne le sont pas ; qu'il nous le prouve, et comme je suis convaincu qu'il s'en acquittera à merveille, je lui cède la tribune. (On rit.)

M. LAFAYETTE : Messieurs, nous avons voulu non pas favoriser des intérêts privés, mais empêcher d'immenses liquidations et de désastreux abandons de travaux. Beaucoup d'ouvriers sont sans ouvrage ; on a fait des souscriptions en leur faveur. Je ne blâme pas ces souscriptions ; mais la première aumône à faire à l'ouvrier sans travail, c'est du travail. (Très-bien !)

On nous dit : Prenez le cautionnement. Et quand nous le prendrions, Messieurs, les travaux n'en seraient pas moins abandonnés ; et savez-vous quelles seront les conséquences de cet abandon ? Les entreprises de chemins de fer seront à jamais compromises en France (réclamations) ; les chemins de fer seront à jamais abandonnés en France. (Non ! non ! non !) Voyez les faits ; pour exécuter quelques lieues de chemins de fer, il a fallu recourir à l'appui du premier capitaliste du monde.

Maintenant, est-ce en faveur d'hommes puissants que nous vous proposons de modifier le projet ? Non, Messieurs, nous voulons simplement les provoquer à faire, non pas des spéculations, mais acte de grands citoyens. (Rires. — Bruit.) Nous leur leur dire : Il y a à doter votre pays de grands travaux... (Bruit. — Interruption.) Si vous voulez parler un langage plus rigoureux et procéder par menaces, vous frappez d'interdit toutes les entreprises.

La séance est levée à six heures.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 4 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

A une heure un quart, la séance est ouverte. Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi modificatif de la loi du 7 juillet 1838, relatif au chemin de fer de Paris à Orléans, par Etampes.

M. DELABORDE commence par avouer qu'il est actionnaire du chemin de fer de Paris à Orléans. Ce n'est pas cependant son intérêt personnel qui lui fait prendre part à la discussion pour appuyer le projet de loi ; c'est sa conviction, c'est sa conscience, c'est l'intérêt du pays. Il pense qu'il est dangereux d'attaquer, de décourager l'esprit d'association, que la chambre doit au contraire encourager, si elle veut que de grands travaux s'exécutent en France.

Les adversaires du projet de loi objectent que si les devis ont été mal faits, la responsabilité en doit retomber sur la compagnie ; mais est-ce bien la compagnie qui s'est trompée ? ne sont-ce pas les ponts-et-chaussées qui sont tombés dans de fausses évaluations ? et les ponts-et-chaussées ne sont-ils pas excusables ?... Vous savez comment on s'est trompé pour beaucoup de canaux. Le canal de l'Ourq, par exemple, avait été évalué, pour la dépense, à 32 millions, il en a coûté 54. Eh bien ! messieurs, les chemins de fer sont des canaux sans eau ; ce sont des canaux avec rails. Est-il étonnant qu'on se soit trompé pour les chemins de fer, comme on s'était trompé pour les canaux ?

M. DELABORDE ajoute encore quelques considérations, et vote pour le projet de loi.

M. DUPIN : Je désire qu'on fasse des chemins de fer, et dans mon opinion, j'en préférerais l'exécution par les compagnies à l'exécution par l'Etat ; mais je voudrais que cela eût lieu par des moyens convenables, qui ne grèveraient pas le trésor public, qui n'épuiseraient pas le pays.

L'Etat a d'abord essayé d'exécuter les chemins de fer, et il y eût peut-être réussi, s'il eût choisi avec discernement un chemin qu'il eût voulu exécuter de préférence aux autres, sur lequel se seraient concentrés tous ses efforts. Mais qu'est-il arrivé ? On s'est défilé de soi-même, on a craint de ne pas réussir, et alors on a imaginé une mappe-monde de chemins de fer (on rit), et on a tiré des lignes qui aboutissaient à tous les points de la France ; mais, comme de toutes les choses gigantesques, de tous les projets grandioses, la chambre s'est effrayée de ce qu'on lui proposait, et rien n'a été voté. Alors les compagnies se sont présentées, elles se sont jetées au-devant de l'entreprise, non pas avec émulation, mais avec jalousie. On demandait une concession pour exploiter et non pour chercher les moyens d'exécution. Aussi nous avons vu l'agiotage plutôt que la vraie finance, plutôt que la vraie banque, s'emparer de ces spéculations ; on a voulu du jeu et non du travail (très-bien !), on a cherché à vendre des actions en hausse, et, quand la hausse a cessé, quand la baisse est venue, on s'est arrêté. C'est à cela qu'est dû le peu de succès de toutes les entreprises.

M. DUPIN ajoute qu'il n'est pas permis au législateur de voter un projet de loi qui aurait pour résultat de faire monter à 500 f. une action qui n'en vaut que 250. Il ne veut pas davantage qu'on accorde à l'état la permission d'engager son concours. Ce serait lui lier les mains et peut-être l'engager à de grands sacrifices.

En terminant, M. Dupin dit qu'il n'y a pas péril en la demeure, qu'on pourrait ajourner la décision ; que si le temps pressait, on pourrait convoquer les chambres pour le 15 novembre prochain, à l'effet de les saisir de la question aussitôt après leur réunion.

En ce moment, d'ailleurs, il serait peut-être imprudent d'enlever des bras à l'agriculture qui a tant souffert des derniers orages ; on peut donc ajourner les travaux sans aucun inconvénient.

Je désire, dit M. Dupin, qu'on me réfute ; mais j'avais des scrupules, j'ai dû les exposer, et l'approbation que la chambre m'a donnée à diverses reprises prouve que mes paroles ont trouvé de l'écho dans son sein.

M. DUPIN quitte la tribune, et, en retournant à sa place, il donne une cordiale poignée de main à M. Vivien, dont il vient de détruire le rapport.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur, annonce qu'il va réfuter M. Dupin. Il commence par présenter à la chambre un historique de la question des chemins de fer ; puis il supplie la chambre, si elle veut que la France soit enfin dotée de chemins de fer, comme la plupart des nations qui l'avoisinent, de rassurer le crédit industriel. L'argent ne manque pas, mais les prêteurs ne sont pas rassurés. Offrez-leur quelques garanties, et les capitaux vous arriveront en abondance.

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR dit qu'en Angleterre il existe une caisse de secours pour les travaux publics. Quand il y a lieu, le gouvernement y puise avec justice. Aussi voit-on dans ce pays tous les grands travaux publics menés à bonne fin avec rapidité.

Nous ne sommes pas aussi exigeants ; nous ne vous demandons pas de fonds ; nous vous demandons seulement de nous autoriser à promettre aux compagnies qu'elles trouveront en nous des auxiliaires si elles ne peuvent pas se suffire à elles-mêmes.

La séance continue.

La chambre s'est réunie aujourd'hui dans ses bureaux, avant la séance publique, pour procéder à leur organisation. Cette opération n'a eu aucun caractère politique ; en voici le résultat :

Présidents.	Secrétaires.
1 ^{er} bureau, MM. Merlin ;	MM. Bignon.
2 ^e , Dintrans ;	Galos.
3 ^e , His ;	Ducos.
4 ^e , Martin (du Nord) ;	de Jussieu.
5 ^e , Delaborde ;	Lesergaent.
6 ^e , Croissant ;	Combarel.
7 ^e , Vivien ;	Félix Réal.
8 ^e , Jamin ;	Guilhem.
9 ^e , Vergne ;	Vitet.

NOUVELLES D'ORIENT.

TURQUIE.

Constantinople, 17 juin.

Il y a huit jours que la capitale a pris un aspect très-alarmanant ; le sultan, excité par de sourdes menées, a juré de venger sa couronne outragée par son vassal, et la flotte est partie en toute hâte dans les journées du 8 et du 9. Elle est forte de trente-deux voiles, et d'une tenue admirable. M. Walker est le conseiller du capitain-pacha, et ses conseils seront suivis littéralement. On prétend aussi que plusieurs officiers anglais seront pris dans l'Archipel, le respect qu'inspire la Russie n'ayant pas permis de les faire venir dans la capitale. Mahmoud, comptant sur une armée formidable, ainsi que sur le mécontentement de la Syrie, a reproché amèrement aux ambassadeurs qui se rendent à la cour pour lui demander des explications sur les démonstrations hostiles, les préventions qui ont animé jusqu'à présent ses meilleurs amis à son égard.

« Une haine implacable, dit-il, me serait moins fatale que l'amitié dont l'Europe n'a cessé de faire preuve pour moi. Depuis que la question d'Orient occupe les cabinets de Paris et de Londres, de quelle manière ont-ils songé à l'intégrité de mon empire ? Ne sont-ce pas ceux qui me faisaient des protestations de défendre avec zèle mes intérêts, qui les ont sacrifiés impitoyablement ? N'est-ce pas la malveillance des Anglais qui porta Tépédelen à la révolte ? N'ont-ils pas braqué les canons

de leur flotte contre mon palais ? Les Français occupent Alger, et ne me laissent pas même le droit de me plaindre. L'indépendance de la Grèce et la catastrophe de Navarin, reconnue unanimement pour une faute insigne, que prouvent-elles, si ce n'est qu'on a tout fait, jusqu'à des maladresses, pour me nuire ? Mais tous ces actes d'injustice ne leur paraissent pas encore suffisants, et ils veulent me faire subir le comble de l'humiliation en me forçant de sanctionner la désobéissance d'un de mes généraux, en me demandant presque de partager ma souveraineté avec Méhémet-Ali. Non, il ne sera pas dit que je serai plus longtemps la dupe de tant de manèges ; ma dignité exige que je combatte le rebelle, lors même que je devrais mettre en péril mon trône. »

S'il était loisible d'argumenter avec des monarques irrités, les diplomates auraient pu répondre aux invectives du sultan : Sire, vous vous menez sur la cause qui a porté Tépédelen à la révolte ; vous devez plutôt la chercher dans les intrigues de votre favori Halet, car vous avez toujours été victime de vos pachas. L'ambassadeur anglais ne pourrait-il pas aussi excuser l'entrée de la flotte dans les Dardanelles, lorsque l'Angleterre voyait que le génie des batailles convoitait Constantinople ! Alger était une possession légitime de la Turquie ! Non, certes, et la France ne pouvait tolérer plus longtemps un nid de pirates dans la Méditerranée.

Navarin a été plutôt un châtiment de l'obstination, qu'une faute. La diplomatie a prévenu la Porte d'avance que ce malheur serait une conséquence de son refus d'octroyer aux Grecs des institutions municipales qui pussent les affranchir de la tyrannie des gouverneurs turcs ; n'ayant pas été mis dans la catégorie des Moldaves et des Valaques, une royauté surgit à Athènes.

Il en sera de même de Méhémet-Ali, dont les prétentions augmenteront en raison des échecs que la Porte essuiera ; car cette armée de l'Asie, imposante dans les tableaux, porte avec elle les germes de sa destruction par les maladies qui la déciment, et en cas d'un revers, que l'on doit prévoir, il est de l'honneur autant que de la dignité de la France de prévenir un envahissement systématiquement depuis long-temps, et qui s'effectuerait inévitablement. Vous désirez que nous vous laissions faire éclater votre courroux ; mais la sûreté de l'empire ottoman exige que nous laissions exister le pouvoir égyptien, que les Russes ont fait plus que vous, et dont nous devons nous servir pour les combattre.

Le sultan se rendit le 7 à bord du vaisseau le *Mahmoudië*, pour donner ses derniers ordres au capitain-pacha, et prononcer un discours devant tous les ministres réunis qui ont été attendris. « Je vous ai, dit-il, comblés de biens et d'honneurs, je ferme constamment les yeux sur les abus que vous commettez, et malgré ma générosité et mon indulgence je n'ai pu réussir à être servi fidèlement. Vous ne me représentez toujours les choses que sous la couleur de l'influence qui vous domine. Mais oublions tous mes griefs ; c'est encore sur vous que je compte pour abattre l'orgueil de ces Egyptiens, race qui vous fournissait des esclaves, mais qui n'aura que des maîtres à vous donner désormais, si vous êtes assez bas pour fléchir devant des ennemis indignes des Osmanlis. »

On assure que Hafiz-Pacha a fait également une proclamation pour exciter la haine de l'armée contre les Arabes, et que son enthousiasme était tel qu'on avait de la peine à la maintenir.

L'armée ottomane occupe Bir sur l'Euphrate, et celle des Egyptiens est divisée entre Aintab et Elmundur ; le quartier-général est toujours à Alep. Il est incontestable que les hostilités ont commencé par quelques escarmouches, mais elles ont été trop insignifiantes pour déterminer de quel côté sont les chances de la victoire. Les lettres d'Alexandrie nous apprennent que Méhémet-Ali a eu le dessus, et les Turcs disent que les petits engagements qui ont eu lieu sont en leur faveur ; mais, malgré toutes mes recherches, je n'ai pu parvenir à découvrir la vérité. J'ai acquis la conviction que d'un côté comme de l'autre on exagère les actions que l'on signale, et que les passions de tous les partis sont fortement éveillées ; ainsi il est question d'un bey égyptien qui serait tombé au pouvoir de Hafiz-Pacha, ainsi que de 400 conscrits de la Syrie, que le général en chef renvoya chez eux après avoir donné à chaque soldat une gratification de 100 piastres.

On dit aussi que les habitants de Sham s'étant insurgés ont attaqué, conjointement avec la cavalerie russe, un corps égyptien, mais que, celui-ci ayant fait jouer une mine, tous les assaillants, au nombre de mille, périrent à la fois. Tous ces bruits méritent confirmation ; cependant, dans la position actuelle des deux armées, une bataille sanglante peut avoir lieu incessamment.

Comme la flotte a pris des troupes de débarquement aux Dardanelles, on pense qu'elle se dirigera vers Saint-Jean-d'Acre, dans le but de s'emparer de ce boulevard de la Syrie et de couper la retraite à Ibrahim-Pacha.

Méhémet-Ali-Bey, secrétaire du sultan, est parti le 14 de ce mois pour Samson, d'où il se rendra auprès de Hafiz-Pacha, pour lui porter les dernières instructions du grand-seigneur, qui ne sont, prétend-on, rien moins que pacifiques. En attendant, les Russes, qui ont profité des préoccupations intérieures de la France et de l'Angleterre, ont une armée prête en Crimée ; les transports sont déjà nolisés, et au premier signal de la guerre, elle se trouvera dans l'Arménie conjointement avec les troupes qui sont à Tiflis. Le colonel Duhamel travaille sourdement à la cour de Téhéran pour procurer à Méhémet-Ali l'assistance de la Perse.

L'inquiétude est extrême ici, et la confiance a disparu entièrement du commerce ; on redoute plus les conséquences de la guerre que ses effets immédiats. Cependant nous espérons que l'énergie que vient de déployer la France ne sera point trop tardive, et qu'elle arrivera à temps pour faire cesser cet état de choses déplorable, sans qu'une conflagration générale s'ensuive. Le statu quo est pernicieux, il est vrai, mais une collision est beaucoup plus dangereuse ; on doit empêcher ce-lui-ci et faire cesser celui-là, et voilà où tendent les efforts de la France.

L'arrivée de M. Folsch, aide-de-camp du maréchal Soult, par le dernier paquebot-poste, a fait une grande sensation. Nous sommes dans la plus grande anxiété de voir l'accueil que fera le sultan aux représentations de Louis-Philippe contre la lutte qui va s'engager. On ne croit pas que Mahmoud repousse l'intervention de la France, en assumant sur lui toute la responsabilité d'une guerre générale.

Les communications de toutes les légations avec l'Egypte et la côte de Syrie sont très-actives. Les tatars du gouvernement font sans cesse la navette en Asie, mais il est très-probable que ce soit la montagne en mal d'enfant, et que la complication actuelle de la question d'Orient aura l'avantage d'amener enfin sa solution, afin que l'année prochaine nous n'ayons pas à nous mettre en émoi ; car deux crises comme l'actuelle, et la Turquie ne sera plus à même d'en soutenir une troisième.

L'effervescence de la politique a fait perdre entièrement de vue le nouveau traité ; mais les affaires sont dans une telle nullité, qu'on ne s'aperçoit plus des difficultés qu'il présente.

Malgré la mauvaise humeur que les affaires donnent au sultan, il est tout-à-fait rétabli de son indisposition ; il compte passer

quelques jours à un palais qu'il possède sur une éminence de Scutari, et de là il se rendra peut-être à Theresia, pendant les fortes chaleurs, pour y respirer l'air frais de la mer Noire.

Cependant les monopoles sont détruits, et le débit des céréales surtout est devenu entièrement libre.

Le duc de Cambridge est arrivé, il est descendu chez l'ambassadeur d'Angleterre.

Les nouvelles de Tauris arrivées aujourd'hui par le bateau à vapeur de Trébisonde, annoncent que la question égyptienne occupe beaucoup le shah, et que l'on aperçoit de grands mouvements dans les troupes persanes. M. le colonel Duhamel expédie continuellement des tatars tant à Saint-Petersbourg qu'à Constantinople.

Malgré la convalescence du sultan et ses grandes occupations, le 13, il se rendit avec tout son ministère au village de Belgrade, à deux lieues de la ville, pour assister à l'inauguration d'une nouvelle chaussée, qui devra fournir de l'eau à certains quartiers de la capitale, où elle n'était pas abondante. Le ministre des finances y avait fait préparer un déjeuner somptueux. Le sultan parla avec bienveillance à tous les hauts fonctionnaires qui l'accompagnaient, mais particulièrement à Hosref-Pacha et à Halil-Pacha.

Le prince de Pukler-Muskaw se trouve ici depuis quelques jours, mais il voit peu de monde, travaillant presque toute la journée; il ne sort de son hôtel que pour visiter les sites les plus remarquables de notre capitale; tout le luxe de son équipage

consiste en un nègre mystérieux qui le suit dans toutes ses excursions.

La flotte ottomane est composée de deux vaisseaux à trois ponts, de huit vaisseaux rasés et de douze frégates. Les corvettes, bricks, steamers, cutters et bateaux à vapeur forment dix voiles.

Il part chaque jour des tatars avec des officiers et de l'argent pour l'armée de Hafiz-Pacha; si la Russie n'avait pas le doigt dans la querelle qui agite la Turquie, nous n'aurions pas douté que le sultan, avec les forces qu'on lui donne, n'écrasât son vassal, mais nous redoutons ses intrigues qui empirent de jour en jour la mauvaise situation de l'Orient. (Sémaphore.)

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

L'obligation de satisfaire aux sages exigences de la loi du 4 juillet 1837 forcera sans aucun doute la population française à se familiariser avec le système décimal des poids et mesures, qui doit indispensablement être employé à partir du 1^{er} janvier 1840. Les prescriptions pénales que cette loi détermine sont de nature à inquiéter toute personne qui ne se conformera point à ses dispositions; il est donc important de se prémunir contre cette pénalité, et l'on n'y parviendra qu'en acquérant une connaissance exacte du système décimal.

Déjà l'on a publié quelques ouvrages tendant à ce but; mais, sans entendre enlever le mérite qu'ils ont, ni révoquer en doute

le talent de leurs auteurs, il est permis d'affirmer qu'aucun de ces ouvrages ne présente le moyen d'acquiescer cette connaissance système décimal, et sans qu'il soit consacré à cette étude un espace de temps long et coûteux tout à la fois.

Un tableau et une brochure explicative de ce tableau, dressés par un ancien officier d'artillerie, ex-comptable des administrations militaires, parent à cet inconvénient et mettent à même toutes les personnes qui sont initiées dans les quatre règles fondamentales de l'arithmétique, de faire seules et sans recourir à une étude spéciale les conversions des anciens poids et mesures, et toutes les opérations dont elles peuvent avoir besoin. L'auteur y a inséré diverses tables pour calculer les intérêts par des procédés faciles et ignorés jusqu'à ce jour, ainsi que le système monétaire de la Suisse comparé avec celui de la France, et enfin la conversion des anciens poids et mesures de la France, MM. les médecins, pharmaciens et orfèvres.

Des considérations aussi importantes doivent faire accueillir favorablement cet ouvrage, qui est traité de manière à convenir à toutes les classes de la société ainsi qu'à toutes les intelligences. (Voir aux annonces.)

GRAND-THÉÂTRE.

Dimanche 7 juillet 1839.—Deuxième début de M. Pouilly.—ROBERT-LE-DIALE, opéra.—Sept heures.

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

LIBRAIRIE.

TABLEAU DU SYSTÈME MÉTRIQUE

APPLIQUÉ AUX POIDS ET MESURES,

Suivi d'une brochure explicative des tables contenues dans ce tableau.

Ouvrage utile à toutes les professions, dressé, en exécution de la loi du 4 juillet 1837, par M. Bézénac, ancien officier d'artillerie, ex-employé comptable des administrations militaires.

Dépôts: à Lyon, chez M. Genève, rue de Pazy, n° 1.—Chez M. Lagier, galerie de l'Argue, escalier M.—Chez M. Bajollet, limonadier, place de la Préfecture, n° 6.—A La Guillotière, chez M. Bézénac, port au Bois, n° 2.—Et chez MM. les principaux libraires de Lyon. (8162)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1425) VENTE AUX ENCHÈRES

D'UNE TRÈS-GRANDE QUANTITÉ DE BEAUX MEUBLES DE LUXE.

Jeudi onze juillet mil huit cent trente-neuf, et jours suivants, à dix heures du matin, rue du Pérat, à l'angle de la rue de l'Arsenal, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères, au détail et au comptant, d'un bel assortiment de meubles neufs et du dernier goût.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(1839) VENTE

DE DIVERS ARTICLES D'IMMEUBLES ET DE CHUTES D'EAU, Sis à Villebois, canton de Lagnieu (Ain).

Cette vente aura lieu dimanche 7 juillet 1839 et jours suivants.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Quantin, notaire, à Lyon; pour voir la propriété, à M. Besson, propriétaire, à Villebois.

ANNONCES DIVERSES.

(6622) A VENDRE.—Un fonds de café composé de plusieurs glaces et tables de marbre, ainsi que tout ce qui fait partie d'un fonds de café, situé sur la place Louis XVI, aux Brotteaux, à un prix très-modéré.

S'adresser au café de la Perle, aux Brotteaux, maison Grenier.

(8159) CHANCELLERIE DE SARDAIGNE.

Le 14 du mois d'août prochain, aura lieu, à Turin, l'adjudication pour la construction d'un pont suspendu en fer sur le Tanaro, près d'Asi, en Piémont.

Tout concurrent, national ou étranger, pourra prendre connaissance de l'Avis d'adjudication, qui est déposé à ladite chancellerie, rue de Puzy, n° 1.

AVIS.

Les personnes qui désireraient acheter du GOUDRON minéral, peuvent à présent s'adresser directement au bureau de la Compagnie du Gaz, rue des Célestins, 5, ou à son usine à Perrache.

On leur cédera les qualités dont elles pourraient avoir besoin à un prix modéré. (239)

COQUAIS, BIJOUTIER,

Rue Saint-Côme, 6, maison de l'Homme d'osier, à Lyon,

A l'honneur de prévenir les personnes qui lui ont demandé nombre d'articles qu'il n'avait plus, qu'il vient de recevoir un très-bel assortiment de tous ces articles en bel et bon plaqué, 1^{re} qualité, ainsi qu'en maillechort, dit argenterie de Paris, tels que couverts, bouts de table, porte-bouillottes, porte-carafes, et tout ce qui concerne le service de table; plus, un nouvel article admis à l'exposition de 1839, dont il garantit la solidité et la propreté.

Comme il désire faciliter les personnes à se munir de volfrum, article inconnu jusqu'à ce jour, les couverts ne se vendront que 2 fr. 25 c. et 2 fr. 50 c.; les cafés, 5 fr. la douzaine.

MM. les armuriers, couteliers, ainsi que tous ceux qui emploient le maillechort, peuvent se rendre à l'adresse ci-dessus. Ils y trouveront du maillechort laminé de toute dimension, en bandes, en planches et en fils. (8160)

(6621) GAZ DE MULHOUSE.

Aux termes de l'article 20 des statuts de la compagnie alsacienne pour l'éclairage au gaz de la ville de Mulhouse, qui veut qu'il y ait une assemblée générale des actionnaires dans le courant de juillet, MM. les actionnaires sont convoqués, pour le samedi 20 juillet, chez MM. de Senonnes et de Lespinois, place de la Bourse, n° 12, à Paris.

MM. les actionnaires lyonnais sont invités à s'y faire représenter par fondé de pouvoir. Un avis subséquent annoncera le jour de paiement des intérêts aux porteurs d'actions à Lyon.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

A PARTIR DU HUIT JUILLET COURANT,

L'Etude de M^e Berthon-Lagardière, avoué,

Sera transportée rue des Célestins, n° 2, au 1^{er} étage. (1840)

(6619) M. SCHMIT, marchand-tailleur, demeurant ci-devant rue Sirène, n° 5, a l'honneur de prévenir le public que son domicile actuel est rue des Forces, n° 3, maison du Chapitre, au 3^e.

ECLAIRAGE AU GAZ DE SAONE-ET-LOIRE.

MM. les actionnaires de la compagnie de l'éclairage au gaz de Saône-et-Loire sont prévenus qu'une assemblée générale aura lieu le jeudi 11 juillet courant, à midi, en l'étude de M^e Casati, notaire, rue Lafont, n° 2. (1842)

Eaux thermales-salines de la Motte.

A CINQ LIEUES DE GRENOBLE (ISÈRE).

Ces eaux thermales, que l'élévation de leur température et la richesse de leur composition saline placent au premier rang des eaux thermales de la France, jouissent depuis long-temps d'une grande renommée parmi les médecins. Tout récemment, elles viennent d'être l'objet d'une analyse chimique et d'un rapport très-étendu faits par une commission envoyée à La Motte par la société de médecine de Lyon. Dans ce travail, qui a reçu l'approbation de la société, la commission regarde ces eaux comme agissant avec énergie dans un très-grand nombre de maladies. L'expérience de plusieurs siècles a prouvé qu'elles produisaient des guérisons inespérées.

Le département de l'Isère, de concert avec le propriétaire de l'établissement thermal, vient de faire exécuter à La Motte, sous la direction de M. Gaymard, ingénieur en chef des mines, des travaux importants qui ont isolé ces sources thermales de toutes les eaux étrangères. La seule source dite du Puits a donné, le 8 mai, à M. Gaymard une quantité d'eau pouvant fournir à 1,804 bains de 200 litres. L'eau à la source a une température de 36 degrés centigrades.

Un médecin, nommé par le ministre de l'intérieur, dirige l'établissement.

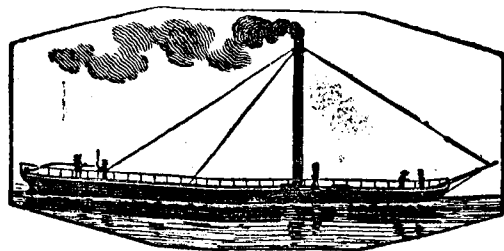
Une route neuve et facile conduit à La Motte en quatre heures.

Le local est spacieux, bien distribué, et dans une exposition salubre et pittoresque.

On trouve à La Motte: pension, table d'hôte, restaurant à la carte, etc., etc.

L'établissement est ouvert depuis le 1^{er} juin jusqu'à la fin de septembre.

NOTA. Le bureau des voitures est à Grenoble chez M. Poudrel, hôtel de Provence, rue Saint-François. (2101)



PROMENADE

A la Grotte de la Balme et au Sault.

La promenade qui était annoncée pour dimanche dernier, n'ayant pas été faite, vu le mauvais temps, aura lieu DIMANCHE 7 JUILLET 1839.

Départ à cinq heures et demie du matin.

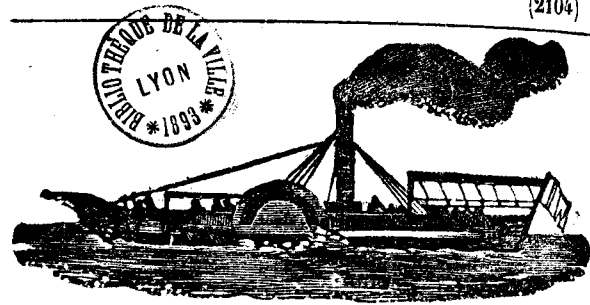
Prix de la promenade, montée et descente: 5 francs.

On délivre des billets au bureau de la compagnie, cours d'Herbouville, 4. (228)

AVIS.

Les bureaux de la compagnie d'assurance l'Union sont établis rue Lafont, n° 2, au 1^{er}, au fond de la cour. (1841)

Les dépôts du SIROP PECTORAL DE MOU DE VEAU et du SIROP VERMIFUGE, véritable contre-verse, sont toujours: à Villefranche, chez M^e Grobert, modiste; à Mâcon, chez M. Pachon, confiseur; à Chalon, chez M^e Ve Grosperre, rue du Pont; à Dole, chez M. Bey, rue Besançon, et dans toutes les principales communes des départements du Rhône, de la Loire, de Saône-et-Loire, de l'Ain et de l'Isère. — Les topettes du Sirop vermifuge sont revêtues de deux étiquettes très-distinctives et d'un cachet en cire rouge portant en toutes lettres: Sirop vermifuge de Macors, à Lyon. (2104)



BATEAUX A VAPEUR

DU RHONE.

SERVICE DE L'AIGLE.

Départs à cinq heures du matin pour VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE, ARLES et MARSEILLE, les jours suivants:

Mardi 2 juillet.

Mercredi 3 juillet.

Samedi 6 juillet.

Dimanche 7 juillet.

Ces bateaux, très-spacieux, se distinguent par la supériorité de leur marche et la commodité des emménagements.

Les bureaux de la Compe sont quai de Retz, 45, et place de la Charité, hôtel de Provence. (198)

MALADIES SECRÈTES,

SI ANCIENNES ET REBELLES QUE ELLES SOIENT, LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur THURVAUD, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n° 12. (2102)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GENERALES

SUR LA VIE.

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les assurances sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie: le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans; de 9 fr. 15 c. à 59 ans; de 10 fr. à 63 ans; de 11 fr. à 67 ans; de 12 fr. à 71 ans; de 13 fr. à 75 ans; de 14 fr. 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations.

Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n° 1. (162)